

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département
d'Eure-et-Loir**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 9 décembre 2025**

DELIBERATION N°9/2025

BUDGET PRIMITIF 2026

**Nombre de
conseillers : 11**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Présents : 10

Date de convocation : 16 octobre 2025

Votants : 10

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYSSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET
Absents ou excusés : Mme Corinne CLERJOU
Secrétaire de séance : Mme Isabelle GUYET

Mme la Vice-Présidente présente le projet de budget primitif pour l'année 2026. Celui-ci s'équilibre à 31 655, 00 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2026 du CCAS.

Pour extrait certifié conforme
M le Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne :